



Perpignan le 26 janvier 2018

MENACES DE SANCTIONS ... PAS QUE POUR LES SURVEILLANTS

Dans le cadre du mouvement du personnel de surveillance au CP de PERPIGNAN, le Jeudi 25 janvier 2018 à 8h32, en dehors des plages fixes, les CPIP et le PA (intervenant en MF) attendent sur le parking du CP de savoir s'ils pourront prendre leur poste à l'intérieur.

C'est alors que la DFSPIP les interpelle de la manière suivante :

« Tous les personnels qui se trouvent sur les barricades sont sanctionnables. »

De plus, certains CPIP reçoivent, sur leur téléphone privé, le message téléphonique suivant :

« Toute personne qui serait vue sur les barricades encourt une sanction de 5 à 15 jours de mise à pied comme tout personnel pénitentiaire ».

La CGT SPIP66 Pays Catalan et le SNEPAP ne voient là qu'une volonté délibérée d'intimidation, de management par la contrainte.

**Il n'y a là rien d'étonnant.
A l'absence de dialogue social,
à une interprétation DFSPIPesque des textes de lois,
au comportement spécifique de la DFSPIP à l'égard du personnel,
il ne manquait plus que la menace.**

MERCI !!!

**Le bureau CGT SPIP66
Pays Catalan et le SNEPAP**